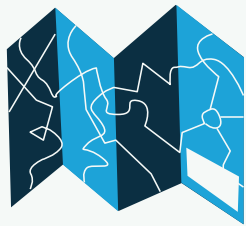
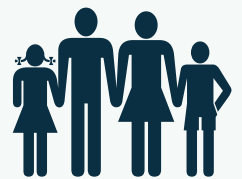
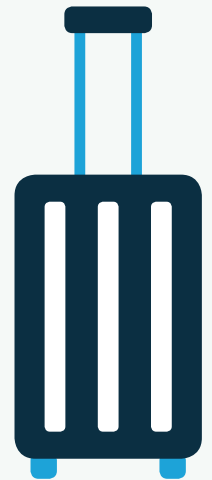


VOUS ÊTES SUR LE DÉPART ?



La check-list du voyageur :

- Passeport et/ou carte d'identité valables jusqu'à au moins 6 mois après mon retour
- Assurance voyage (maladie, accident, rapatriement,...)
- Vaccins obligatoires en ordre
- Permis de conduire et voiture en ordre
- Inscription sur www.travellersonline.be (gratuit !)
- Consulter l'avis de voyage du SPF Affaires étrangères pour ma destination
- Numéros de téléphone utiles à portée de main :
 - mes proches (famille, amis, employeur)
 - mon tour opérateur
 - mon assurance voyage
 - ma mutualité
 - ma banque
 - l'ambassade ou le consulat belge sur place (ou n'importe quelle autre représentation européenne si pas de représentation belge)
- ...



Le saviez-vous ?

En cas de graves problèmes à l'étranger (accident grave, arrestation, détresse extrême,...), vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une assistance consulaire belge ou européenne dans le cadre de la **Loi Assistance**.

Pour en savoir plus, consultez le site : www.assistanceconsulaire.be



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



travellersonline